

KERNEL
—

Conditions générales spécial Déconfinement

Date d'entrée en vigueur de la dernière mise à jour : 18/04/2020

En raison de la crise sanitaire actuelle liée au **Covid-19**, et de ses conséquences sur notre économie locale, Kernel souhaite apporter son soutien aux commerces locaux. Notre société met à votre disposition nos services gratuits à savoir :

1. Abonnement gratuit pendant 6 mois à compter de la date de la souscription et sans engagement,
2. Aucune commission sur les ventes jusqu'au 31 décembre 2020,
3. Participation du commerçant à hauteur de **4,00 €** sur les frais de transport qui sont de **8,60 €**, la différence est à la charge de l'Acheteur,
4. Frais de traitement du paiement sécurisé facturés par notre partenaire financier **Stripe** et qui sont de l'ordre de 1,4 % plus une marge de sécurité de 0,6 % qui revient à 2% sur le montant TTC de la vente sont à la charge du Vendeur,
5. **Kernel n'encaissera rien pendant la durée du confinement.**

À la fin de cette période se conformer aux Conditions Générales de Mise à disposition de Kernel Marketplace qui suivent.

KERNEL
—

Conditions générales de Mise à disposition de Kernel Marketplace

Date d'entrée en vigueur de la dernière mise à jour : 18/04/2020

Sommaire

Sommaire	4
Article préliminaire et définitions	5
1. Préambule	6
2. Champ d'application – Modifications des conditions	7
3. Adhésion / Exclusion du vendeur au service Kernel Marketplace	8
4. Rôle de Kernel	16
5. Rôle du Vendeur	18
6. Expédition et livraison de la commande	24
7. Retours et remboursements	25
8. Paiement	27
9. Sommes dues à Kernel	29
10. Compensation/Affectation en paiement conventionnelle	33
11. Protection des données personnelles	34
12. Responsabilité de Kernel	39
13. Confidentialité	40
14. Assurance	41
15. Dispositions finales	41
16. Éthique	44
17. Déclaration d'intégrité	45
Annexe 1 – Obligations générales à la charge du Vendeur	46
Annexe 2 – Fonctionnement du service Stripe, des reversements et prélèvements	50
Annexe 3 – Règles et modalités des remboursements des Acheteurs	52

Article préliminaire et définitions

Acheteur(s) : Client(s) ou consommateur(s) qui achète(nt) des Produits auprès des Vendeurs sur l'Application « Kernel Marketplace ».

L'Application : Ci-après « Kernel Marketplace » est une plateforme de vente en ligne mettant en relation les Vendeurs et les Acheteurs en vue de la conclusion des contrats de vente de Produits ou articles.

CGKV : Conditions Générales de mise à disposition, applicables à la relation contractuelle entre Kernel et chaque Vendeur.

CGV/CGU : Conditions Générales de Vente et d'Utilisation de Kernel Marketplace à destination des Acheteurs et opposables aux Vendeurs.

Produit(s) : Article(s) vendu(s) en ligne par les Vendeurs au profit des Acheteurs sur l'Application Kernel Marketplace.

Site Hébergeur : Ci-après « Kernel », « www.kernel-app.com », « SASU ALTU CASTELLU RCS d'Ajaccio sous le n° 849 295 845 - 20000 Ajaccio », hébergeant la Plateforme technique (l'Application, Kernel Marketplace) et le web service Kernel Retailer.

Kernel Retailer : Est une Interface personnelle sur le Site Hébergeur « Kernel », « www.kernel-app.com » que le Vendeur utilisera pour gérer l'intégralité de sa boutique digitale.

Vendeur(s) : Professionnel(s) qui propose(nt) à la vente des Produits sur Kernel Marketplace auprès des Acheteurs.

Stripe : Prestataire de services et partenaire de Kernel qui gère l'intégralité des transactions de la plateforme Kernel Marketplace.

1. Préambule

Le Site Hébergeur, met à disposition des Vendeurs, la plateforme technique ou Application mobile de Marketplace dénommée Kernel Marketplace, (régie par les CGV/CGU auxquelles les Vendeurs doivent se conformer), sur laquelle ils peuvent présenter et vendre leurs Produits à destination des Acheteurs (consommateurs).

Les CGKV, (Conditions Générales de mise à disposition applicables à la relation contractuelle entre Kernel et chaque Vendeur), suivantes s'appliquent à la relation entre le Vendeur et Kernel.

Ces documents forment un tout indissociable.

Dans ce cadre, Kernel n'est pas partie contractante au contrat de vente, il ne fait, en tant que prestataire, que mettre à disposition des Vendeurs l'Application Kernel Marketplace et le Web Service « Kernel Retailer ».

Il n'est en aucun cas revendeur des Produits proposés par les Vendeurs sur Kernel Marketplace.

2. Champ d'application – Modifications des conditions

Les CGKV régissent les rapports juridiques entre Kernel et le Vendeur au titre de l'utilisation de l'Application mobile Kernel Marketplace et de la commercialisation par cette dernière de ses Produits par l'intermédiaire de ce service.

Le Vendeur s'engage, pour toute utilisation de l'Application Kernel Marketplace, à prendre connaissance et à respecter les règles stipulées dans les présentes CGKV, dans les CGV/CGU ainsi que toutes autres instructions communiquées par Kernel à l'attention des Vendeurs.

Kernel se réserve le droit d'apporter des modifications aux CGKV. Les Vendeurs seront informés, lors des modifications éventuelles par un e-mail envoyé par Kernel quinze (15) jours avant la date d'entrée en vigueur des CGKV modifiées. Le Vendeur est libre d'accepter les CGKV modifiées ou de mettre terme à utilisation de l'Application Kernel Marketplace, conformément aux CGKV.

3. Adhésion / Exclusion du vendeur au service Kernel Marketplace

3.1. Conditions d'inscription

Peuvent s'inscrire comme Vendeurs sur Kernel Marketplace, les personnes morales ou physiques ayant la capacité de vendre des Produits à titre professionnel, immatriculées auprès du Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoires des Métiers pour les sociétés domiciliées sur le Territoire Français et agissant dans le cadre de leur activité professionnelle habituelle, régulièrement déclarée en tant que telle auprès des organismes fiscaux et sociaux dont ils relèvent.

Avant son inscription au service Kernel Marketplace, le Vendeur :

- A accès aux présentes CGKV, aux CGV/CGU, dont il s'engage à prendre connaissance.
- Doit s'assurer et garantir que les conditions de vente qu'il applique aux Acheteurs sont conformes aux prescriptions légales et réglementaires aux chartes professionnelles applicables, aux présentes CGKV et aux CGV/CGU.
- Déclare que son siège social, ou tout ou partie de son activité, ne relèvent pas ou fait l'objet d'une quelconque sanction.

Pour s'inscrire au service, le Vendeur doit compléter de manière exacte et exhaustive le formulaire de demande d'ouverture de compte au service Kernel Marketplace. Kernel se réserve le droit de demander tous documents justificatifs, y compris après l'inscription du Vendeur, tels que, sans que cette liste soit limitative :

- Preuve d'immatriculation de la société auprès du Registre du Commerce et des Sociétés (KBIS) ou au Répertoires des Métiers pour les sociétés domiciliées en France exclusivement.
- Carte d'identité de la ou des personnes habilité(es) à représenter la société.

- Coordonnées bancaires d'un établissement bancaire situé en France et ayant pour titulaire de compte la personne morale inscrite sur la Marketplace.

Le Vendeur s'engage à attester de l'exactitude des informations qu'il transmet et devra notifier spontanément à Kernel toute mise à jour de ces informations.

Une même personne morale ne peut disposer que d'un seul compte Vendeur. Kernel pourra clôturer, le ou les comptes Vendeurs qui auraient été ouverts en infraction avec cette règle.

Tout Vendeur dont le compte Kernel Marketplace aura été clôturé pour non-respect des présentes CGKV ne pourra soumettre une nouvelle demande d'ouverture de compte qu'après un délai de 6 mois suivant la date de clôture du compte. Kernel se réserve le droit d'accepter ou refuser toute nouvelle demande.

Kernel se réserve le droit de refuser toute nouvelle demande d'ouverture de compte sur Kernel Marketplace, provenant d'un Vendeur dont le compte Kernel Marketplace aura été clôturé à deux reprises.

3.2. Inscription au service de l'Application Kernel Marketplace

Pour s'inscrire le Vendeur renseigne un pré-formulaire disponible en ligne sur le Site Hébergeur (www.kernel-app.com), en cliquant sur le bouton « Créer un compte », après la création du compte le vendeur fournit les pièces justificatives demandées par Kernel qui valide le compte après vérification des documents. Le Vendeur lors de l'inscription devra prendre connaissance et approuver :

- Les présentes CGKV,
- Les CGV/CGU applicables au Site Hébergeur, aux Vendeurs et aux Acheteurs,
- A cette occasion, le Vendeur formalise son acceptation des présentes CGKV et des CGV/CGU applicables au Site Hébergeur, aux Vendeurs et aux Acheteurs.

Kernel se réserve la faculté de vérifier les informations communiquées par le Vendeur sur le Site Hébergeur, et de prélever automatiquement sur la carte bancaire du Vendeur ou de débiter le compte bancaire de ce dernier tout montant, si effectivement dû à Kernel, ce que le Vendeur reconnaît et accepte en s'inscrivant au service de l'Application Kernel Marketplace.

En tout état de cause Kernel se réserve le droit de valider ou refuser toute demande d'inscription.

Une fois que le Vendeur a terminé son inscription, il peut procéder à la commercialisation de ses Produits sur l'Application Kernel Marketplace selon l'abonnement auquel il a souscrit.

Le Vendeur bénéficie d'une interface personnelle (Kernel Retailer) pour administrer son catalogue et ses ventes sur l'Application Kernel Marketplace.

Durant les 180 (cent quatre-vingt) jours calendaires suivants la publication de sa première (1^{ère}) offre sur Kernel Marketplace, le Vendeur est soumis à une période d'essai gratuite, il devra souscrire à un des 3 abonnements disponibles et il sera prélevé après la période d'essai du montant correspondant à l'abonnement mensuel de son choix, le 181^{ème} (cent quatre-vingt-un) jour. L'abonnement gratuit est activé par défaut lors de la création du compte.

ABONNEMENT ESSENTIEL	ABONNEMENT STANDARD	ABONNEMENT PRO
10 articles	30 articles	Articles illimités
0,00 € HT / mois	9,99 € HT / mois	19,99 € HT / mois

La période d'essai des premiers 180 (cent quatre-vingt) jours calendaires ne concerne que les abonnements, les commissions dues par le Vendeur à Kernel sur les Produits vendus sur l'Application, sont dues dès la première vente.

3.3 Identifiant et mot de passe

Le Vendeur accède pour la première fois à son compte sur Kernel Retailer grâce au mot de passe qu'il a communiqué durant son inscription sur le site www.kernel-app.com.

L'utilisation de l'identifiant et du mot de passe associé est strictement personnelle et limitée à la durée du contrat entre Kernel et le Vendeur.

Les Vendeurs sont seuls responsables de la sécurité de leur identifiant et mot de passe. La divulgation aux tiers n'est pas autorisée. L'identifiant ne peut être utilisé que pour obtenir l'accès à l'interface personnelle Kernel Retailer et aux services qui y sont proposés.

Le Vendeur est seul responsable de tous les actes accomplis en son nom. Si des personnes non habilitées ont eu connaissance de leur identifiant et/ou mot de passe, le Vendeur est tenu d'en changer sans délai.

Le Vendeur devra veiller à respecter l'ensemble de ses obligations au titre des CGKV.

Dans l'hypothèse où durant cette période, le Vendeur ne respecterait pas l'ensemble des niveaux de service minimum mentionnés à l'Annexe 1 des présentes ou une quelconque de ces obligations contractuelles, Kernel pourra procéder sans préavis à la clôture du compte du service Kernel Marketplace du Vendeur.

Le Vendeur sera informé de la clôture de son compte par email et pourra faire une nouvelle demande uniquement dans les conditions prévues à l'article 3.1 « Conditions d'inscription ».

3.4. Modification de l'inscription

Les Vendeurs sont tenus de notifier spontanément à Kernel, via leur interface personnelle Kernel Retailer, toute modification concernant les informations communiquées lors de leur inscription et sont responsables en cas de manquement à cette obligation.

Si de fausses informations ont été fournies lors de l'inscription ou si un Vendeur omet de notifier un changement, Kernel peut procéder à la résiliation de plein droit, dans les conditions indiquées à l'article 3.7 « Sanctions en cas de non-respect de ses obligations par le Vendeur ».

Kernel se réserve le droit de vérifier les informations transmises à tout moment.

3.5. Limitation d'accès à Kernel Marketplace

Afin de garantir la sécurité et la satisfaction des Acheteurs, Kernel se réserve le droit de suspendre temporairement le compte Vendeur, le temps de s'assurer de la bonne livraison des Produits aux Acheteurs.

Le Vendeur sera informé de cette vérification par e-mail. La durée de cette vérification peut varier de quelques heures à quelques jours en fonction notamment de l'information de Kernel quant à la bonne livraison des Produits aux Acheteurs.

Dans l'hypothèse où cette vérification amènerait à la conclusion que le Vendeur ne respecte pas ses obligations relatives à la livraison des Produits envers les Acheteurs (telles que le non-respect grave des Taux de services minimum, la fourniture de fausses informations concernant la livraison des Produits...),

Kernel pourra procéder à la clôture du compte Kernel Marketplace du Vendeur dans les conditions des présentes.

De plus, dès lors que Kernel est destinataire d'une alerte émanant de tout tiers portant notamment sur la présence d'un Produit interdit ou d'une manière générale sur un contenu inapproprié dans les annonces d'un Vendeur, Kernel se réserve le droit de retirer les offres du Vendeur et de retarder temporairement le versement du montant des ventes au Vendeur, dans le but de protéger les Acheteurs, les autres Vendeurs, Kernel et/ou tout tiers de comportements frauduleux, illicites ou inappropriés qui pourraient leur causer un préjudice.

Dans ce contexte, la responsabilité de Kernel ne pourra pas être recherchée dans le cas où Kernel empêcherait la réalisation des ventes d'un Produit sur Kernel Marketplace.

3.6. Durée de l'inscription

L'inscription du Vendeur est effectuée pour une durée indéterminée.

3.7. Résiliation / Clôture du compte Kernel Marketplace du Vendeur sans faute

3.7.1. Clôture pour convenance du Vendeur.

Le Vendeur peut mettre fin à son inscription au service de Kernel Marketplace à tout moment, en cliquant sur le bouton « Clôturer le compte » présent dans son interface Vendeur.

La fermeture du compte subséquente sera effective dans les 72 heures suivant la demande de clôture par le Vendeur.

A défaut de cliquer sur le bouton « Clôturer le compte » matérialisant effectivement la clôture, celle-ci ne sera pas prise en compte (y compris si le Vendeur a envoyé un écrit demandant à Kernel sa fermeture).

En conséquence, les frais d'abonnement continueront à courir et toute commission générée sera due par le Vendeur jusqu'à la notification de la clôture du compte, dans les conditions des présentes.

Le Vendeur ne peut clôturer son compte seulement s'il n'a plus de commandes en cours. Auquel cas, il se doit de toutes les traiter avant de pouvoir le clôturer.

3.7.2. Résiliation pour convenance de Kernel

Kernel a la possibilité de résilier l'inscription du Vendeur moyennant un préavis à minima de 3 mois à compter de la date d'envoi au Vendeur d'une LRAR (Lettre Recommandée avec Accusé de Réception) notifiant la résiliation.

3.7.3. Résiliation pour inactivité

En cas d'inactivité du Vendeur, à savoir d'absence de transaction réalisée par le Vendeur sur une période de 6 (six) mois à compter de la dernière transaction, Kernel se réserve le droit de suspendre et/ou de clôturer le compte Vendeur sur simple notification au Vendeur, afin de protéger les intérêts des Vendeurs et des Acheteurs.

3.7.4 Autres manquements à ses obligations par le Vendeur

Tout manquement, inexécution ou mauvaise exécution par le Vendeur des obligations prévues aux CGKV pourra entraîner les sanctions suivantes :

- Le retrait immédiat, temporaire ou définitif, des offres litigieuses du Vendeur,
- La suspension immédiate et temporaire du compte Vendeur,
- La suspension immédiate, temporaire ou définitive, de tout versement des sommes encaissées pour le compte du Vendeur,
- La résiliation du compte Vendeur de plein droit, sans formalité, sans préavis, ou avec un préavis inférieur à 30 jours, en cas de manquement grave et/ou répété,
- La résiliation du compte Vendeur à l'issue d'une mise en demeure restée infructueuse pendant un délai de 30 jours.

3.8. Conséquences de la résiliation de l'inscription du Vendeur

En cas de résiliation par l'une ou l'autre des parties et pour quelque raison que ce soit, toutes les sommes dues par le Vendeur à la date d'effet de la résiliation sont immédiatement exigibles, le Vendeur perd sa qualité de Vendeur et en conséquence :

1. Tous ses Produits sont immédiatement retirés de l'Application Kernel Marketplace.
2. Son espace Vendeur devient inaccessible dans les 3 mois suivant la résiliation, lorsque le traitement des commandes en cours à la date de clôture du contrat est achevé et que l'ensemble des réclamations relatives aux commandes passées auprès du Vendeur ont été résolues.
3. Il appartient au Vendeur d'effectuer ses archivages de données (notamment par export) présentes dans l'espace Vendeur. Kernel n'ayant pas de responsabilité d'archivage pour le compte du Vendeur.
4. Lorsque l'espace Vendeur devient inaccessible, Kernel se réserve le droit de communiquer les coordonnées du Vendeur à l'Acheteur si besoin.

5. Sauf résiliation imputable à une faute de Kernel, les frais d'abonnement au titre du mois au cours duquel intervient la résiliation, restent dus en intégralité.
6. L'ensemble des sommes correspondant aux commandes et aux réclamations au jour de la clôture du compte seront retenues pendant un délai de (trois) 3 mois maximum afin que Kernel puisse procéder aux vérifications de l'état du compte Vendeur et au remboursement partiel ou total des Acheteurs si nécessaire.

Dans tous les cas de clôture de l'inscription d'un compte Vendeur, et quelle que soit la partie à son initiative, le Vendeur est tenu d'achever l'exécution de toute commande d'un Acheteur, en cours à la date de clôture et d'assurer ses obligations d'après-vente (légalles et contractuelles) y afférentes notamment la bonne gestion des réclamations jusqu'à leur résolution.

4. Rôle de Kernel

4.1. Kernel et les Vendeurs

Le Vendeur et Kernel ne sont liés contractuellement que dans la mesure où Kernel met à la disposition du Vendeur, dans le cadre des présentes CGKV, une plateforme permettant d'opérer des ventes.

A cet égard, il n'existe pas de contrat de vente entre Kernel et l'Acheteur ; le contrat de vente est établi entre le Vendeur et l'Acheteur.

4.2. Litiges entre Vendeur et Acheteur

Kernel est impliqué dans la négociation et dans l'exécution des contrats conclus entre un Vendeur et un Acheteur sur Kernel Marketplace et est donc tenu d'intervenir dans les litiges éventuels entre le Vendeur et l'Acheteur.

Dans l'intérêt de la défense des visiteurs de l'Application et de son image de marque, Kernel se réserve le droit d'intervenir pour la résolution de tout litige et le Vendeur s'engage à respecter la solution qui aura été trouvée par l'intervention de Kernel.

A ce titre, le Vendeur reconnaît expressément et accepte d'ores et déjà qu'en cas de violation de l'une des obligations des présentes CGKV, telle que, de manière non limitative :

- L'absence de livraison ou de mise à disposition des Produits,
- La livraison ou la mise à disposition de Produits non-conformes,
- L'absence de réponse ou la réponse non satisfaisante,
- L'absence de traitement dans un délai raisonnable de 2 (deux) jours ouvrés des réclamations Acheteurs ou de tout comportement qui pourrait porter préjudice à l'Acheteur,

Kernel se réserve le droit, sans que le Vendeur ne puisse le contester et selon le cas :

- Soit de rembourser le montant de sa commande à l'Acheteur,
- Soit de verser les avoirs du Vendeur sur un compte de consignation,
- Soit de refuser tout versement au Vendeur,

En particulier :

Dans le cas d'une réclamation d'un Acheteur relative à un colis non reçu, et sans présentation par le Vendeur d'une attestation de livraison émanant du transporteur et comportant les éléments permettant l'identification de l'Acheteur dans le délai susvisé de 7 jours calendaires suivant la demande de Kernel d'une telle preuve, Kernel procédera au remboursement de l'Acheteur et imputera ce remboursement au Vendeur.

Le remboursement se fera en priorité par compensation avec toute somme due ou détenue par Kernel audit Vendeur. A cette fin il appartient au Vendeur de conserver tout élément, notamment les numéros de suivis, afin de pouvoir rapporter la preuve écrite de la livraison.

A noter : une réponse du Vendeur visant à faire patienter l'Acheteur ou lui indiquant qu'une réponse lui sera adressée sous un certain délai ne sera pas considérée comme une réponse au sens du paragraphe précédent.

4.3. Kernel n'a pas la qualité de Vendeur

Le Vendeur reconnaît expressément que Kernel n'a en aucun cas la qualité de revendeur des Produits proposés par lui sur Kernel Marketplace. En conséquence, Kernel n'assumera :

- Aucun coût lié à l'achat des Produits vendus par le Vendeur via Kernel Marketplace ;
- Aucun coût lié au financement des stocks du Vendeur, à la perte des stocks ou aux invendus ;
- Aucun frais lié à la promotion des ventes ;
- Aucun investissement spécifique aux Produits et plus largement à l'activité du Vendeur.

5. Rôle du Vendeur

Le Vendeur décide librement des Produits qu'il souhaite proposer sur Kernel Marketplace, des prix de vente de ses Produits et des conditions de leur vente. Le Vendeur respecte néanmoins les obligations ci-après, concernant les articles interdits.

5.1. Modalités

Les Conditions Générales de Mise à Disposition du service Kernel Marketplace, régissent les modalités de mise en vente des Produits par le Vendeur sur le Site Hébergeur via l'Application Kernel Marketplace dont le respect permet de garantir la confiance et la satisfaction des Acheteurs ainsi que la sécurité et le bon déroulement des ventes sur l'Application.

5.2. Nom de la boutique

Il est interdit au Vendeur de mentionner ou de suggérer dans son nom de boutique ainsi que dans ses commentaires tout lien hypertexte externe à Kernel Marketplace.

Le nom de la boutique du Vendeur ne doit pas être représenté par un nom de domaine (par exemple www.boutique.com). Son identifiant ainsi que les commentaires accompagnant son offre, ne doivent pas comporter de références telles que « www », « .fr », « .com », « .net », etc.

Dans l'hypothèse où un Vendeur ne respecterait pas ces conditions, Kernel pourra suspendre le compte du service Kernel Marketplace du Vendeur le temps que ce dernier fasse les modifications nécessaires. En telle hypothèse, les offres du Vendeur seront retirées de l'Application Kernel Marketplace. Dans l'hypothèse où le Vendeur refuserait de procéder à cette modification, Kernel se réserve le droit de procéder à la clôture du compte dans les conditions des CGKV pour inexécution.

5.3. Responsabilités

La responsabilité de Kernel ne peut être recherchée en cas de litige (notamment actions en contrefaçon) portant sur les informations communiquées par les Vendeurs sur Kernel Marketplace (textes, images, photos, marques, logos, etc.), tant que Kernel n'est pas notifié du contenu illicite rendu disponible sur l'Application.

Etrangère à la vente conclue entre les Vendeurs et les Acheteurs, la responsabilité de Kernel ne peut être recherchée en cas de litige né avec un Acheteur ou une administration, en lien avec les Produits et leur vente.

Les Vendeurs sont seuls responsables des dommages et préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés aux Acheteurs et à tout autre tiers du fait des contenus qu'ils mettent en ligne sur Kernel Marketplace, des Produits qu'ils y proposent et des ventes qu'ils y concluent.

Dès lors, les Vendeurs renoncent à engager la responsabilité de Kernel en cas d'action ou de litige (notamment actions en contrefaçon ou pour atteinte à un réseau de distribution, action d'un Acheteur, d'une administration, etc.) portant sur les informations communiquées par les Vendeurs sur Kernel Marketplace, (textes, images, photos, marques, logos, etc.), les Produits ou leur vente.

5.4. Garanties

5.4.1. Contre les actions de tiers autres que les Acheteurs

Le Vendeur consent à Kernel, à titre gratuit, les droits non exclusifs d'utilisation, de reproduction et de représentation de ses marques et logos, et, s'agissant de tous autres éléments graphiques ou textes fournis par le Vendeur, les droits non exclusifs d'utilisation, de reproduction, de représentation, de modification, d'adaptation et de création de contenus dérivés et ce, pour le monde entier, sur tout support, pour la durée de protection des droits d'auteur et pour tout type d'exploitation liée à Kernel Marketplace et à Kernel.

Le Vendeur consent à Kernel le droit de réorganiser/redimensionner les contenus qu'il fournit, notamment dans les cas où des contraintes de présentation en ligne ou d'ergonomie l'exigeraient.

5.4.2. Contre les actions de tiers ayant la qualité d'Acheteur

Le Vendeur reconnaît que Kernel n'est pas partie, aux ventes qu'il conclut avec les Acheteurs sur Kernel Marketplace. Par conséquent, le Vendeur tiendra Kernel et ses dirigeants indemnes de tous frais qu'ils seraient amenés à engager pour la défense de leurs intérêts et pour l'indemnisation de tout Acheteur au titre d'un accord amiable, d'une transaction, ou d'une décision de justice.

5.5. Règles de mise en vente

Les annonces non conformes aux modalités de mise en vente des Produits peuvent entraîner le retrait des annonces concernées ou la suspension du compte du Vendeur.

Durant cette période, le Vendeur ne sera plus en mesure de proposer la vente de ses Produits dont les annonces sont non conformes.

La responsabilité de Kernel ne pourra en aucun cas être mise en cause dans ce cadre.

5.6. Autorisation légale de vente de Produits

Le Vendeur garantit qu'il est habilité à vendre les Produits proposés, que ces Produits ne sont pas grevés de droits de tiers susceptibles d'en empêcher la vente.

Le Vendeur garantit également que les Produits sont autorisés à la vente à distance et sont conformes aux dispositions législatives applicables en France, qu'ils n'enfreignent pas le droit des marques, un réseau de distribution sélectif, exclusif, ou tout autre droit de tiers.

5.7. Produits interdits

La liste suivante — citée à titre d'exemple et non limitative — expose les différents types de produits interdits à la vente :

1. Produits dont la publicité, l'offre ou la commercialisation portent atteinte à des droits de propriété industrielle (marques, brevets et modèles),
2. Produits ou articles volés,

3. Produits sous forme de publicité y compris de liens internet,
4. Produits qui ne peuvent être ni proposés ni commercialisés légalement, ou qui portent atteinte aux droits des tiers,
5. Produits dont l'offre ou la vente sont susceptibles de porter atteinte, aux bonnes mœurs ou à l'image de Kernel.

5.8. Disponibilité

Le Vendeur s'engage à ce que tous les Produits qu'il met en ligne sur Kernel Marketplace soient dans ses stocks et immédiatement disponibles à la vente. A cet égard, le Vendeur s'engage à actualiser son stock en temps réel et à retirer tout Produit devenu indisponible.

Le système d'information de Kernel Marketplace bloque automatiquement la mise en ligne de tout Produit pour lequel le Vendeur indique l'absence de stock, sur l'Application Kernel Marketplace.

5.9. Description des Produits

Le Vendeur s'engage à décrire aussi exactement et précisément que possible le Produit qu'il met en ligne sur Kernel Marketplace, conformément aux dispositions des CGV/CGU de cette dernière, aux dispositions des présentes CGKV, et à la réglementation Française en vigueur.

Le Vendeur fournit pour chacun de ses Produits, sous le format exigé par Kernel, les informations minimales obligatoires, exactes et complètes, ainsi que toute mise à jour utile de sorte à ce que les informations communiquées soient exactes et complètes à tout moment.

Le Vendeur fournit également les photos des Articles sous le format JPG requis par Kernel et sur un fond uni blanc, gris ou coloris clairs pour une meilleure qualité visuelle. Il veille à ce qu'aucun logo autre que celui de la marque du Produit, aucun nom, aucune adresse URL, etc... ne figure sur les photos qu'il publie sur Kernel Marketplace.

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs photos ne correspondraient pas au format indiqué par Kernel ou contiendraient une ou plusieurs des mentions indiquées ci-dessus, Kernel procédera à la suppression de l'offre du Vendeur sur

l'Application Kernel Marketplace sans préjudice de toute autre action ou sanction prévue dans les présentes CGKV.

Kernel alerte le Vendeur sur le fait que les informations minimales obligatoires qui lui sont demandées ne constituent qu'un minimum pour que le Produit puisse être identifiable et qu'il appartient au Vendeur de fournir et mettre en ligne toutes informations complémentaires nécessaires au respect des alinéas précédents.

Pour chacun des Produits qu'il met en ligne sur Kernel Marketplace, le Vendeur s'engage à :

1. Vérifier l'exactitude des termes et caractéristiques correspondants à l'Article auquel ils se rapportent, en contrôlant notamment l'ensemble des informations composant la fiche produit (le libellé, le titre et la marque de l'Article),
2. À ce que la présentation des Produits mis en vente ne porte atteinte à aucun droit des tiers, à l'image de Kernel, aux bonnes mœurs, et ne présente aucun caractère pornographique ou suggestif.

Kernel se réserve le droit de supprimer tout contenu ne respectant pas ces prescriptions et toute offre ou fiche produit associée.

Le Vendeur n'a pas le droit de fournir quelque information que ce soit concernant un Produit dont la vente est interdite, ou de rechercher à le mettre en vente sur Kernel Marketplace, ni de fournir de lien URL à utiliser ou de demander à ce que de tels liens soient utilisés sur Kernel.

5.10. Préparation des Produits

Pour les livraisons des Produits, le Vendeur devra respecter les délais de préparation compris entre 0 et 24 heures, avec une tolérance de 24 heures supplémentaires pour les livraisons à domicile, assurées par Colissimo. Un délai supplémentaire maximum de 3 jours pourra être appliqué en cas d'évènements externes susceptibles d'impacter les délais de livraison dans la région.

Les Produits à livrer doivent être placés dans un colis avec le bordereau collé dessus. Le bordereau de chaque commande est disponible sur le web service Kernel Retailer dans la commande concernée ; il doit être imprimé. Les cartons pour les colis sont à la charge du Vendeur.

Pour les retraits en boutique les délais de préparation sont compris entre 0 et 8 heures ouvrées.

5.11. Prise en charge d'une partie du frais de port

Kernel gère le processus de livraison des Articles vendus sur l'Application Kernel Marketplace avec la collaboration indispensable du Vendeur. Les frais de port sont calculés et appliqués par Kernel.

Les frais de port des Produits, sont de l'ordre de **8,60 € TTC** (barème Colissimo). Ce barème est non indicatif et est susceptible de varier.

Kernel et le Vendeur, à titre commercial, participent aux frais de port à hauteur de **2 € TTC** chacun, ce qui ramène le prix du frais de port dus par l'Acheteur à **4,60 € TTC**.

Dans le cas des commandes retirées en boutique (Retrait en Boutique) aucun frais de livraison n'est appliqué, les Produits étant directement disponibles sur le lieu de retrait.

6. Expédition et livraison de la commande

Le service de livraison est assuré par notre prestataire de transport Colissimo.

Après conclusion d'un contrat de vente, le Vendeur s'engage à livrer le Produit objet de la vente, et à en transférer la propriété à l'Acheteur.

Le Vendeur est tenu d'expédier le Produit à l'adresse indiquée par l'Acheteur dans les conditions prévues par les présentes CGKV.

Dès qu'il aura procédé à l'expédition (remise du colis au transporteur Colissimo), ce dernier communiquera les données relatives au suivi à Kernel, qui relayera cette information auprès de l'Acheteur.

Il est à noter que le reversement au Vendeur des fonds collectés par Kernel auprès de l'Acheteur des présentes CGKV, ne peut être réalisé qu'une fois l'expédition ou la mise à disposition « Retrait en boutique » des Produits, a été confirmée par le Vendeur.

6.1. Responsabilité du vendeur

Le Vendeur est responsable de : tout défaut d'expédition, retard de livraison, toute absence de livraison ou livraison partielle, livraison erronée, vol ou erreur ou actions liées à la gestion et à la livraison de ses Produits.

Le Vendeur reconnaît expressément être seul responsable de la vérification du statut de sa commande (la commande, une fois annulée, étant en statut « Annulée »), avant expédition de celle-ci : il ne pourra pas demander à Kernel un quelconque dédommagement en cas d'expédition d'une commande en statut « Annulée », laquelle expédition étant effectuée à la seule initiative du Vendeur et sous son entière responsabilité.

7. Retours et remboursements

Les retours et remboursement s'opèrent directement sur le web service Kernel Retailer.

Le Vendeur s'engage à accepter les retours, les échanges et les remboursements relatifs à ses Produits conformément aux garanties légales et contractuelles attachées à ses Produits, aux Conditions Générales de Vente et d'Utilisation de Kernel Marketplace (CGV/CGU), au moment de la passation de la commande par l'Acheteur. Notamment le Vendeur s'interdit d'exiger tout frais d'annulation ou rétractation à l'Acheteur afin de respecter la législation.

Le Vendeur s'engage à rembourser l'Acheteur de(s) Article(s) (frais de port aller inclus), plus les frais de retour en cas d'erreur de référence imputable au Vendeur, produit non conforme ou mal façon ou de tout autre motif pour lequel la loi impose la prise en charge des frais de retour par le Vendeur.

Pour tout renvoi d'Articles par l'Acheteur dans le cadre de l'exercice de son droit de rétractation, les frais de retour (**8,60 €**) sont à la charge de l'Acheteur.

Outre les règles légales applicables en matière de droit de rétractation et de garanties légales des Produits prévues au Code de la consommation et Code civil français, le Vendeur prêtera une attention particulière aux cas suivants pour lesquels il s'engage conformément aux obligations légales à rembourser à l'Acheteur ses frais de réexpédition des Produits :

1. Livraison ou mise à disposition d'un produit différent du Produit commandé (erreur de référence),
2. Livraison ou mise à disposition d'un Produit abîmé.

Dans les cas visés ci-avant le Vendeur s'engage sans réserve ni conditions, à soit :

1. Remplacer l'Article,
2. Proposer une réduction de prix de l'Article,
3. Rembourser totalement l'Acheteur si celui-ci souhaite annuler la commande.

Les remboursements devront intervenir dans les délais légaux.

En cas d'absence de remboursement ou de retards de remboursement répétés et injustifiés, Kernel aura la possibilité de mettre fin au service du Vendeur, sur Kernel Marketplace conformément aux CGKV ou d'appliquer toutes sanctions prévues aux présentes CGKV.

Le Vendeur s'engage à accepter toute demande de rétractation formulée par les Acheteurs dans le respect des articles L. 222-7 et suivants du Code de la Consommation et notamment à communiquer sans délai aux Acheteurs une adresse de retour.

Kernel procède lui-même au remboursement de l'Acheteur. Le Vendeur remboursera Kernel sans délai des remboursements ainsi opérés au crédit des Acheteurs, étant précisé que Kernel pourra compenser ces remboursements avec toute somme qu'elle devrait au Vendeur (que les conditions légales de la compensation soient réunies ou non).

8. Paiement

8.1. Paiement du Produit par l'Acheteur

Le prix de chaque Produit est indiqué hors frais de livraison, dans sa fiche descriptive.

Les frais de livraison sont ajoutés au prix de du Produit avant la validation finale de la commande par l'Acheteur, et sont librement fixés par Kernel.

Le paiement des articles se fait uniquement en ligne par cartes bancaires (uniquement : VISA / CB / Eurocard/Mastercard) par l'intermédiaire de la plateforme de paiement sécurisée de notre partenaire Stripe.

Les services de paiement pour les Acheteurs officiant sur Kernel Marketplace sont fournis par Stripe et soumis à l'Accord sur les comptes Stripe Connected (*Stripe Connected Account Agreement*), qui inclut les Modalités de service de Stripe (l'ensemble étant appelé les "Conditions Générales d'Utilisation Stripe" - "*Stripe Services Agreement*") En agréant aux présentes CGKV : (Conditions Générales de mise à disposition, applicables à la relation contractuelle entre Kernel et chaque Vendeur) et en continuant à opérer en tant que Vendeur ou Acheteur officiant sur Kernel Marketplace, vous acceptez d'être lié aux Conditions Générales d'Utilisation Stripe, celles-ci pouvant occasionnellement faire l'objet de modifications de la part de Stripe. Du fait que Kernel Marketplace permette d'effectuer les paiements via Stripe, vous acceptez de fournir à Kernel Marketplace des informations précises et complètes sur vous et votre activité, et autorisez Kernel Marketplace à partager ces informations ainsi que celles concernant les transactions effectuées via la solution de paiement fournie par Stripe.

Le compte de l'Acheteur sera débité à l'issue d'un délai de 0 à 7 jours après la date de la commande.

Toute commande émanant d'un Acheteur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration pourra être refusée par Kernel.

8.2. Fraude à la carte de crédit

Kernel assure la collecte des fonds payés par les Acheteurs au Vendeur et assumera les impayés imputables à des fraudes à la carte de crédit (c'est-à-dire des achats frauduleux suite à un vol ou l'usage non autorisé d'informations concernant de cartes de crédit) à condition que le Vendeur ait suivi les procédures de mise en place par Kernel afin de limiter les fraudes (notamment pour les demandes des clients de changement d'adresse postérieurement à la passation de commande).

Il est toutefois convenu que Kernel n'assumera pas les impayés imputables à une fraude à la carte de crédit :

- En relation avec tout produit du Vendeur qui n'est pas expédié strictement en conformité avec les modalités de mise en vente et d'expédition annexées aux présentes CGKV,
- Ou dans tous les cas où Kernel aura alerté le Vendeur du risque de fraude.

Le Vendeur assumera tout autre risque de fraude, de vol ou de perte dont la charge ne serait pas expressément portée sur Kernel par les présentes CGKV.

9. Sommes dues à Kernel

9.1. Abonnement à Kernel Marketplace

Au titre de sa contribution aux frais du service de Kernel Marketplace, les Vendeurs, qui sont des professionnels ou agissant à titre professionnel, s'engagent à acquitter du montant de la somme de l'abonnement choisi conformément au tableau suivant :

ABONNEMENT GRATUIT	ABONNEMENT ESSENTIEL	ABONNEMENT PROFESSIONNEL
10 articles	30 articles	Articles illimités
0,00 € TTC / mois	9,99 € TTC / mois	19,99 € TTC / mois

Cette somme est exigible immédiatement après le choix de la formule souhaitée.

Kernel a la possibilité de réviser le montant de cette contribution, dans les conditions fixées à l'article 2 « Champ d'application – modifications des conditions » des CGKV, ce dernier étant libre de l'accepter ou de mettre fin à sa collaboration avec Kernel dans les conditions visées à l'article susmentionné.

9.2. Commissions

Les commissions dues à Kernel par tout Vendeur pour chaque vente de Produit qu'il réalise sur Kernel Marketplace, et sous réserve que la vente à l'Acheteur soit définitive au regard notamment de la faculté légale de rétractation, sont variables.

Elles sont calculées sur le prix TTC du/des produit(s) vendu(s) et vont de 15 à 11% conformément au tableau ci-dessous.

Tranches de prix	Commissions
De 30 € à 190 €	12 %
De 190 € à 390 €	12 %
De 390 € à 590 €	12 %
De 590 € à 790 €	11,5 %
De 790 € à 990 €	11 %
De 990 € à 1,490 €	10 %
De 1,490 € à 2,490 €	9 %
De 2,490 € à 1,000,000 €	8 %

Les commissions sur les ventes dues par le Vendeur à Kernel sont exigibles dès que l'Acheteur a acquitté le prix de la vente.

Les sommes dues à Kernel sont susceptibles de faire l'objet de modifications permanentes ou temporaires, notamment à l'occasion d'événements à caractère promotionnel (par exemple, des journées de mise en vente gratuite) ou de lancement de nouveaux services. Ces modifications entrent en vigueur à la date indiquée dans la communication concernant l'événement promotionnel temporaire ou le nouveau service sur l'Application.

Le montant des sommes dues à Kernel se base sur la grille tarifaire en vigueur ci-avant des présentes. Les sommes dues à Kernel applicables à une vente sont ceux mentionnés sur la grille tarifaire applicable au moment de la commande du Produit concerné par l'Acheteur.

Toutes les sommes dues à Kernel sont immédiatement exigibles et payables par compensation – que les conditions légales de la compensation soient réunies ou non.

Les intérêts qui pourront courir sur les sommes versées par les Acheteurs entre la date de paiement par les Acheteurs et la date de versement aux Vendeurs resteront acquis à Kernel.

Sauf mention contraire, toutes les sommes dues à Kernel sont indiquées en euros (EUR) TTC. Il est de la responsabilité du Vendeur de payer toutes les sommes et taxes applicables résultant de l'utilisation des services Kernel.

9.2.1. Exemple de calcul de commission

Les taux de commissions s'appliquent sur les montants TTC de chaque vente de Produit réalisée, hors frais de port, et la commission ainsi calculée s'entend TTC.

Exemple :

Prix du Produit : 100€ TTC, commission : 10 %.

Le montant de la Commission TTC est égal à 10 € soit $100 \times 10 \%$.

Le taux de TVA applicable est de 20 %.

9.3. Reversement des encaissements de ses ventes au Vendeur

1. Les encaissements des ventes des Produits du Vendeur sur l'Application Kernel Marketplace lui seront reversés entre 1 et 7 jours ouvrés à partir de la date de validation de la commande par le Vendeur, par virement, sur leur compte bancaire, automatiquement par l'intermédiaire de la plateforme de paiement sécurisé de notre partenaire Stripe, minorés des montants des commissions, de la participation 2 € aux frais de transports (c.f. 5.9) et de toute autre somme due par le Vendeur à Kernel.
2. Le Vendeur doit être titulaire d'un compte bancaire professionnel et veiller à renseigner correctement ses coordonnées bancaires (notamment le numéro IBAN). Dans l'hypothèse où le Vendeur aurait indiqué des coordonnées bancaires erronées sur son interface personnelle Kernel Retailer, il ne pourrait engager la responsabilité de Kernel pour non-paiement de ses ventes.
3. À la suite d'un changement des coordonnées du compte bancaire du Vendeur, la date de paiement pourra être décalée de 20 jours calendaires maximum à compter de la réception par Kernel de tous les documents justificatifs demandés par Kernel.

4. Afin de protéger les Acheteurs et durant le temps nécessaire à toutes investigations concernant les actions et/ou exécution par le Vendeur de ses obligations dans le cadre de ses ventes conclues avec les Acheteurs, Kernel se réserve le droit de retarder le versement de tout ou partie des sommes dues au Vendeur, notamment :
 - a. En fonction du résultat des investigations, Kernel procédera au versement total ou partiel des sommes dues au Vendeur.

10. Compensation/Affectation en paiement conventionnelle

Une compensation s'opèrera de plein droit — que les conditions légales de la compensation soient réunies ou non — entre les sommes dues par le Vendeur à Kernel et celles dues par Kernel au Vendeur.

En conséquence, le Vendeur consent expressément à ce que la compensation des sommes dues par le Vendeur à Kernel, que ce soit au titre des présentes CGKV, avec toutes les créances que Kernel doit au Vendeur et/ou avec toutes autres sommes que Kernel détient au nom et pour le compte du Vendeur, à quelque titre que ce soit, soit automatique et immédiate.

11. Protection des données personnelles

11.1. Données personnelles des Vendeurs

Certaines données personnelles des Vendeurs peuvent être collectées par Kernel, pour la prise en compte de leur inscription, la gestion de leur compte et d'une manière générale la réalisation des opérations visées aux présentes CGKV.

Les données personnelles sont conservées pour la durée de la relation contractuelle avec le Vendeur, augmentée des prescriptions légales. Les Vendeurs disposent d'un droit à la portabilité de leurs données personnelles ainsi que de droits d'accès, rectification, effacement, limitation et opposition pour motifs légitimes ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données personnelles en cas de décès.

Le Vendeur peut à tout moment exercer ses droits, tout en justifiant de son identité, par courrier adressé au Service à la protection des données de Kernel par email envoyé à l'adresse contact@kernel-app.com et/ou par courrier postal adressé à Kernel Lotissement Alto Castello N°5, route des Sanguinaires 20000 Ajaccio.

Le Vendeur reconnaît et accepte que lorsqu'il met un article en vente sur Kernel Marketplace, des informations personnelles le concernant, notamment son nom et son prénom s'il les choisit comme nom de boutique, s'afficheront sur Kernel et seront ainsi visibles par tout Acheteur potentiel et ce, dans le respect des dispositions applicables, notamment l'obligation de communication des informations pré-contractuelles aux Acheteurs.

Le Vendeur est informé que les données personnelles le concernant pourront être communiquées à des partenaires de Kernel à des fins de prospection commerciale par voie électronique, postale ou téléphonique.

Le Vendeur peut s'y opposer à tout moment en s'adressant à l'adresse indiquée ci-dessus et dès son inscription en cochant la case prévue à cet effet.

Kernel se réserve le droit, en cas de présomption d'acte répréhensible, de communiquer les données personnelles du Vendeur concerné (par exemple, contacts, adresse IP et informations sur sa consultation de l'Application et contenus publiés) aux autorités d'investigation compétentes ou sur demande de l'administration.

11.2. Données personnelles des Acheteurs

11.2.1. Qualification des acteurs des traitements de données personnelles

Les données personnelles relatives aux Acheteurs sont traitées par Kernel et le Vendeur en qualité de responsables conjoints de traitement au sens de l'article 26 du RGPD.

11.2.2. Finalités des traitements de données personnelles

Les responsables conjoints traitent les données personnelles des **Acheteurs** pour les finalités suivantes :

- La gestion, l'exécution et le suivi des commandes des Acheteurs,
- La gestion de la relation client (comprenant notamment le traitement des réclamations des Acheteurs,
- La prospection commerciale des Acheteurs,
- Le respect des obligations légales et/ou réglementaires des responsables conjoints.

11.2.3. Catégories de données personnelles traitées

Les données personnelles traitées par les parties au titre des CGKV sont les données des Acheteurs nécessaires au traitement des commandes par le Vendeur, et en particulier les noms, prénoms, adresses de facturation et de livraison, e-mail, numéros de téléphones fixes ou portables, coordonnées bancaires, N° de CB, géolocalisation.

11.2.4. Obligations réciproques des responsables conjoints

Les parties s'engagent, chacune pour ce qui les concerne, à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données personnelles des Acheteurs.

Chaque responsable conjoint de traitement reconnaît présenter les garanties suffisantes, notamment en termes de connaissances, de fiabilité et de ressources pour la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles satisfaisant aux obligations légales et réglementaires en matière de protection des données personnelles.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, chaque partie s'engage notamment à :

1. Traiter les données uniquement pour les seules finalités désignées à l'article 10.2.1. des présentes CGKV,
2. Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu des présentes CGKV :
 - a. S'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité,
 - b. Reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.
3. Garantir que tout sous-traitant auquel elle fera appel présente des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles conformes aux exigences du Règlement européen sur la protection des données (RGPD),
4. Notifier immédiatement à l'autre responsable conjoint de traitement toute modification ou changement pouvant impacter le traitement des données personnelles,
5. Respecter la durée de conservation des données personnelles au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou transmises et à supprimer les données personnelles à l'expiration de leurs durées de conservation,

6. À coopérer avec l'autre responsable conjoint de traitement pour envisager les hypothèses dans lesquelles la pseudonymisation des données personnelles pourrait être approprié,
7. À mettre à la disposition de l'autre responsable de traitement la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par ce dernier ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

11.2.5. Répartition de certaines obligations entre responsables conjoints

Les responsables conjoints répartissent leurs obligations suivantes de la manière qui suit :

1. Kernel s'engage à fournir aux Acheteurs, lors de la collecte de leurs données personnelles, l'information relative aux traitements des données personnelles réalisés par Kernel et le Vendeur, les finalités des traitements, la base légale des traitements ainsi que l'existence et les modalités d'exercice des droits des Acheteurs à cet égard.
 - a. Les modalités de collecte des données personnelles et, le cas échéant, du consentement de l'Acheteur est à la charge de Kernel,
 - b. La sécurisation des données personnelles de l'Acheteur pèse :
 - Sur Kernel pour la transmission des données personnelles collectées par ses soins aux Vendeurs,
 - Sur les Vendeurs pour les opérations de traitement effectuées en dehors de Kernel.

Dans ce cadre, chacun des responsables conjoints s'assure, pour le périmètre qui le concerne, de mettre en œuvre toutes les dispositions utiles (notamment en matière de sécurité physique des locaux et de sécurité logique de ses équipements et supports de traitement) afin :

- D'empêcher que les données personnelles des Acheteurs soient déformées, endommagées ou détruites,
 - D'assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles des Acheteurs hébergés dans ses locaux ou sur ses équipements,
 - Empêcher tout accès illicite aux dites données personnelles des Acheteurs.
2. L'obligation de répondre aux demandes d'exercice des droits des Acheteurs conformément au Règlement pèse sur Kernel.

Toutefois, le Vendeur s'engage à aider Kernel à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées.

Lorsque les personnes concernées (Acheteurs) exercent auprès des Vendeurs des demandes d'exercice de leurs droits, ceux-ci doivent adresser ces demandes dès réception par courrier électronique à Kernel.

Les Vendeurs s'engagent à ne pas utiliser, sous quelque forme que ce soit, les données personnelles concernant les Acheteurs à des fins de prospection, à moins que cette utilisation serve à engager et à conclure des ventes via Kernel Marketplace.

12. Responsabilité de Kernel

Kernel met en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer les prestations objets des présentes Conditions mais ne garantit pas que Kernel, en ce compris Kernel Marketplace et les services associés, soient disponibles en permanence.

Kernel n'est pas responsable des informations relatives au Produit objet de la vente, notamment de la véracité, de l'exactitude et de l'exhaustivité de sa description.

Kernel est responsable de tout dommage direct et prévisible dans la limite du prix de vente objet du litige.

La responsabilité de Kernel ne pourra en aucun cas être engagée au titre de tout dommage indirect tel que les pertes de chiffre d'affaires ou bénéfice, pertes ou altérations des données, atteinte à l'image, etc.

La limitation de responsabilité visée ci-dessus est inapplicable :

- En cas de dol ou de faute lourde de Kernel,
- En cas, de réclamations fondées sur la responsabilité du fait des Produits défectueux,
- Aux Acheteurs.

13. Confidentialité

Le Vendeur et Kernel reconnaissent le caractère confidentiel de toutes les informations échangées entre elles pour l'exécution des présentes et s'engagent à les conserver confidentielles.

Aux termes des présentes, constitue une « Information Confidentielle » toute information transmise par tous moyens, dans le cadre des présentes.

En conséquence, il est entendu entre le Vendeur et Kernel que toutes les Informations Confidentielles communiquées entre elles seront gardées par le destinataire de la même manière qu'il garde ses propres informations confidentielles, que ces Informations Confidentielles ne feront l'objet ni de copies ni de reproductions et qu'elles ne seront utilisées que pour les besoins des présentes.

Chacun du Vendeur et de Kernel se porte fort du respect de cette obligation de confidentialité par l'ensemble de leur personnel, sous-traitants, ou de toute autre personne qui interviendrait dans l'exécution.

A tout moment les Informations Confidentielles devront, selon les directives de l'émetteur des Informations Confidentielles, soit lui être restituées dans les sept (7) jours ouvrés de sa demande, soit être détruites.

La présente obligation de confidentialité ne s'applique pas à la partie des informations :

- Accessible au public à la date de sa communication par l'émetteur au destinataire, ou qui viendrait à l'être postérieurement à cette date et sans faute du destinataire,
- Déjà connue du destinataire au moment de sa communication par l'émetteur,
- Transmise au destinataire avec dispense expresse de l'émetteur d'obligation de confidentialité, nécessaire dans le cadre du respect de la réglementation applicable.

14. Assurance

Le Vendeur atteste avoir souscrit une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et établie en France pour toutes les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, délictuelle et/ou contractuelle du fait de dommages matériels et immatériels causés à Kernel et à tout tiers dans le cadre de l'exécution des présents.

A ce titre, le Vendeur s'engage à acquitter les primes et cotisations afférentes à ladite police d'assurance et de manière générale, à respecter l'ensemble des obligations, afin de couvrir l'ensemble de ses activités.

Kernel pour sa part, atteste avoir souscrit une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la mise en jeu des responsabilités civiles professionnelles, délictuelle et/ou contractuelle pour les prestations réalisées dans le cadre de l'exécution des prestations objet des présentes.

15. Dispositions finales

15.1. Indépendance

Kernel et le Vendeur ne pourront en aucun cas être considérés comme associés d'une entité commune quelconque. Les parties reconnaissent également que les présentes CGKV ne constituent ni une association, ni une franchise par l'une des parties à l'autre. Une partie ne pourra en aucun cas être considérée directement ou indirectement comme employé de l'autre partie.

Le Vendeur exerce son activité sur Kernel Marketplace en toute autonomie et à ses risques et périls.

Kernel attire l'attention du Vendeur sur le fait que :

- Kernel Marketplace comptabilise un trafic important d'internautes. L'importance de ce trafic est susceptible d'impacter sensiblement l'activité du Vendeur.
- Le Vendeur veille à être et à demeurer en capacité de respecter ses obligations légales et contractuelles et est pleinement conscient que le

non-respect de ses obligations pourra entraîner la suspension ou la fermeture de son compte dans les conditions des présentes CGKV.

En conséquence :

- Le Vendeur doit à tout moment, s'assurer de dimensionner de manière adéquate ses offres et d'être en capacité de traiter les commandes qu'il reçoit, afin d'assurer le respect de ses obligations légales et contractuelles en tant que Vendeur.
- Le Vendeur ayant seul la maîtrise de son activité sur Kernel Marketplace, tant en amont des ventes (notamment choix des offres mise en ligne et du volume d'affaire généré) qu'en aval (notamment respect des préparations, traitements des colis et traitement des demandes clients), Kernel ne pourra pas être tenu responsable du succès ou insuccès commercial ou encore d'une quelconque situation de dépendance économique.
- Kernel étant étranger à la gestion de la volumétrie de l'activité du Vendeur sur Kernel Marketplace, il appartient au Vendeur d'équilibrer son volume d'affaires réalisé sur l'Application Kernel Marketplace par rapport à son activité globale. Le choix stratégique que ferait le Vendeur en se privant d'alternative, de se placer en situation de dépendance économique, serait fait en connaissance de cause et à ses risques et périls ; la responsabilité de Kernel ne pourra pas être recherchée à ce titre.

15.2. Cession

Le Vendeur ne pourra céder ses droits et obligations définis aux présentes à un tiers quelconque, ce sous quelque forme que ce soit, notamment par voie d'apport en société, de cession de fonds de commerce, de location-gérance ou de cession de contrat, à moins que Kernel n'ait expressément et préalablement donné son accord écrit.

15.3. Dissociation

Toute clause des présentes qui viendrait à être déclarée nulle ou illicite par un juge compétent sera privée d'effet, mais sa nullité ne saurait porter atteinte aux autres stipulations ni affecter la validité des présentes CGKV dans leur ensemble ou leurs effets juridiques.

15.4. Non renonciation – tolérance

Le fait que Kernel n'ait pas exigé l'application d'une disposition quelconque des présentes CGKV ou qu'il ait toléré quelconque manquement du Vendeur dans le cadre de ses activités sur Kernel Marketplace, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de Kernel de s'en prévaloir.

15.5. Force majeure

Les parties ne seront pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli aux présentes CGKV, pour tout retard ou inexécution lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure, tel que défini par le Code Civil français et la jurisprudence de la Cour de cassation française.

15.6. Notifications

Hormis les cas où les CGKV prévoient une forme particulière pour les notifications, toute notification pourra être faite par email à contact@kernel-app.com être envoyée par écrit à l'adresse : SASU ALTU CASTELLU / Kernel, Lot. Alto Castello N°5, route des Sanguinaires. 20000 Ajaccio.

15.7. Litige

Les présentes CGKV sont soumises au droit français, sans préjudice, au profit des Acheteurs, des dispositions impératives applicables.

Tout différend qui pourrait survenir entre un Vendeur et Kernel en lien avec les présentes CGKV sera soumis à la compétence des tribunaux du ressort de la cour d'appel de BASTIA même en cas de pluralité des défendeurs, d'appel en garantie, de procédure d'urgence ou de procédure sur requête.

16. Éthique

En acceptant les présentes CGKV, le Vendeur s'engage à ne fournir que des Produits conformes, dans des conditions conformes, aux principes de ces Standards, aux lois nationales qui s'appliquent à l'exercice de son activité.

Kernel attache une importance toute aussi particulière à la lutte contre la fraude.

Pour sa part, le Vendeur s'engage tant pour lui-même que pour ses employés, agents, représentants, actionnaires ou associés, bénéficiaires effectifs ou personnes agissant pour son compte à :

- Respecter toute réglementation applicable en matière de lutte contre la fraude, la corruption,
- Ne faire, par action ou par omission, rien qui serait susceptible d'engager la responsabilité de Kernel au titre du non-respect de toute réglementation applicable en matière de lutte contre la fraude,
- Mettre en place et maintenir toutes les politiques et procédures internes nécessaires au bon respect de toute réglementation applicable en matière de lutte contre la fraude,
- Informer Kernel sans délai de tout évènement qui serait porté à sa connaissance et qui pourrait avoir pour conséquence le non-respect de toute réglementation applicable en matière de lutte contre la fraude,
- Fournir toute assistance nécessaire à Kernel pour répondre à toute demande en lien avec le contrat d'une autorité dûment habilitée relative à la lutte contre la fraude.

Il est par conséquent expressément entendu entre les parties que le Vendeur tant pour lui-même que pour ses employés, agents, représentants ou personnes agissant pour son compte s'interdit directement ou indirectement, de réaliser, participer ou d'exécuter tout acte, démarche ou tentative pouvant contrevenir aux textes et principes précités.

A ce titre, le Vendeur s'engage à respecter en tous points les dispositions de la «Déclaration d'intégrité » ci-après.

Kernel pourra décider de mettre un terme immédiat au contrat si le Vendeur contrevient aux Standards ou aux engagements souscrits aux termes de la Déclaration d'intégrité et/ou refuse de prendre les mesures nécessaires pour résoudre les non-conformités portées à sa connaissance.

17. Déclaration d'intégrité

Le Vendeur reconnaît que :

1. Le Vendeur n'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans pour des actes de corruption, de trafic d'influence et de blanchiment d'argent.
2. Le Vendeur s'engage à communiquer sans délai à Kernel tout changement de situation au regard des points 1 à 2 qui précèdent.
3. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du contrat :
 - a. Le Vendeur n'a pas commis et ne commettra pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires afin d'obtenir un bénéfice illégitime,
 - b. Le Vendeur n'a pas commis et ne commettra pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire aux obligations légales ou réglementaires lui incombant afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
4. Le Vendeur reconnaît que Kernel peut prendre toute mesure appropriée afin de s'assurer du respect des règles éthiques qui précèdent notamment le droit de mettre un terme immédiat aux discussions ou de résilier le contrat dans l'hypothèse où le Vendeur se serait livré à des actes de corruption ou de fraude pendant la procédure de passation du contrat ou lors de l'exécution de celui-ci sans que le Vendeur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de Kernel, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer Kernel lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres.

Annexe 1 – Obligations générales à la charge du Vendeur

Le Vendeur s'engage :

1. À traiter les commandes des Acheteurs dans les vingt-quatre (24) heures ouvrables suivant leur passation,
2. À respecter les délais de préparation et de la remise effective des colis au transporteur (Colissimo),
3. La mise à disposition en « Retrait en boutique », dans le respect des dates effectivement indiquées aux Acheteurs par Kernel sur Kernel Marketplace,
4. Toute commande qui n'aura pas été expédiée ou mise à disposition en « Retrait en boutique » dans les délais indiqués sur Kernel Marketplace pourra être annulée par Kernel,
5. À adopter une communication courtoise et respectueuse dans ses échanges que ce soit avec l'Acheteur ou Kernel,
6. À effectuer l'ensemble de ses échanges avec l'Acheteur en français et à rédiger l'ensemble des informations qu'il publie sur Kernel Marketplace, qu'elles concernent les Produits, ses conditions générales de vente, etc...
7. À assumer toute obligation mise à sa charge par le code de la consommation – sans que cette liste ait un caractère limitatif – notamment :
 - a. L'obligation de communication des informations relatives à son identité,
 - b. L'obligation d'information pré-contractuelle et post-contractuelle,
 - c. Les obligations liées aux garanties légales de conformité et des vices cachés,
 - d. Les obligations liées au droit de rétractation ou encore respect des règles relatives aux pratiques commerciales déloyales.

8. À ne proposer à la vente sur Kernel Marketplace que des Produits qu'il détient en stock et effectivement disponibles,
9. À répondre à toute question ou réclamation éventuelle d'un Acheteur dans les 24 heures ouvrées suivant sa réception et maximum sous un délai de 2 (deux) jours ouvrés suivant ladite question ou réclamation dans les conditions mentionnées plus haut,
10. À notifier spontanément à Kernel, via leur interface personnelle Kernel Retailer, toute modification concernant des informations d'identification du Vendeur communiquées lors de leur inscription.
11. À fournir les coordonnées de sa carte bancaire pour permettre à Kernel de recouvrer par prélèvement toutes sommes effectivement dues et impayées par le Vendeur.

En outre, le Vendeur s'engage à ne pas :

1. Perturber ou tenter de perturber le bon fonctionnement de Kernel ou des activités qui s'y déroulent,
2. Publier du contenu, des offres ou des objets dans des catégories ou domaines inappropriés sur Kernel,
3. Enfreindre des lois, des droits de tiers ou les dispositions des présentes CGKV,
4. Utiliser la plateforme Kernel Marketplace s'il n'est pas juridiquement capable de souscrire des contrats, s'il a moins de 18 ans, s'il n'a pas agi à titre professionnel ou si son compte a été suspendu de façon temporaire ou pour une durée indéterminée,
5. Omettre de livrer les Produits achetés, sauf si l'Acheteur ne respecte pas les conditions de vente ou de livraison ou si le Vendeur ne peut pas vérifier son identité,
6. Contourner ou manipuler la structure de commissions, le processus de facturation ou les sommes dues à Kernel,
7. Publier du contenu faux, erroné, trompeur ou diffamatoire (y compris des informations personnelles),

8. Transférer son compte Vendeur du service Kernel Marketplace et son identifiant vers un tiers sans le consentement préalable et écrit du Kernel,
9. Omettre de prendre des mesures de sécurité pour protéger son mot de passe,
10. Utiliser la plateforme Kernel Marketplace avec l'identifiant d'une autre personne,
11. Distribuer ou publier des publicités non sollicitées (spam), des chaînes d'e-mails ou des systèmes en pyramide,
12. Insérer toute correspondance, présentation ou publicité dans les colis qu'il adresse aux Acheteurs ou séparément des colis,
13. Distribuer des virus ou d'autres technologies susceptibles de nuire à Kernel, ou aux intérêts ou à la propriété d'utilisateurs de Kernel,
14. Collecter de quelque façon que ce soit des informations sur les utilisateurs de Kernel Marketplace (notamment autres Vendeurs, Acheteurs ou encore tout autre visiteur), y compris les adresses e-mail, sans leur consentement préalable,
15. Utiliser les informations des Acheteurs pour envoyer de la publicité, des emails de prospection commerciale ou pour d'autres prises de contact indésirables ou à d'autres fins illicites ;
16. Faire mention de son site internet dans toute correspondance avec les Acheteurs et ne pas renvoyer l'Acheteur vers son site internet ni vers aucun autre site tiers, y compris pour apporter des réponses aux réclamations des Acheteurs ; de manière générale, et sauf accord contraire préalable et écrit de Kernel, le Vendeur s'interdit de correspondre avec l'Acheteur autrement que par son compte Vendeur du service Kernel Marketplace,
17. Porter atteinte à l'image de Kernel de quelque manière que ce soit en particulier par des propos faux, offensants, diffamants ou calomnieux à l'égard de Kernel, sur tout support ou par tout moyen (réseaux sociaux, échanges avec les clients, etc.),
18. Fournir des informations inexactes ou incomplètes au moment de son inscription ou ultérieurement, notamment et sans que cette liste soit

limitative : fausse identité du Vendeur, fausses informations relatives à sa société, numéro de suivi de colis erroné, toute autre information ou omission de nature à porter atteinte à la transparence des opérations proposées par le Vendeur aux Acheteurs sur Kernel Marketplace ou de nature à réduire l'exercice d'un de leurs droits légaux ou contractuels par les Acheteurs, toute Autorité publique ou tout tiers,

19. Avoir un compte présentant un solde débiteur.

Annexe 2 – Fonctionnement du service Stripe, des reversements et prélèvements

Stripe est une entreprise mondialement connue pour le traitement des paiements sécurisés en ligne. Toutes les transactions financières effectuées sur Kernel Marketplace, entre Kernel, les Vendeurs et les Acheteurs sont gérées par Stripe.

Le Vendeur lors de son inscription au Service Kernel Marketplace ouvre de facto un compte Stripe connecté pour la gestion des recettes de ses ventes effectuées sur l'Application, ses paiements vis-à-vis de Kernel, remboursements de frais de retour éventuels aux Acheteurs etc.

A noter que le compte Stripe connecté du vendeur doit être toujours positif, chaque fois que le compte devient négatif suite à des prélèvements effectués soit par Stripe ou Kernel pour rembourser, soit des frais de Stripe soit des frais de transport ou un Acheteur, Stripe procédera à un prélèvement du montant du solde débiteur, sur le compte bancaire du Vendeur pour équilibrer le compte connecté.

Quand une vente est effectuée sur l'Application Kernel Marketplace, la transaction se passe comme suit : l'Acheteur effectue le paiement de son achat par l'intermédiaire de Stripe, suivant les modalités des présentes CGKV.

Stripe facture à Kernel des frais qui sont de 1,4 % pour paiements avec (CB, VISA et MASTERCARD) et 2,9 % (Cartes de Crédit hors CEE), sur le montant TTC de la vente, plus un forfait de 0,25 € par transaction (commande), ces frais sont entièrement pris en compte par Kernel qui ne les répercute pas au Vendeur lorsqu'une vente est finalisée. Par contre Kernel facture ces frais au Vendeur quand une commande est annulée ou retournée, puisque Kernel les paie, que la commande soit finalisée ou non.

1. Reversement au Vendeur de la recette d'une commande

La rétribution au Vendeur de la recette d'une vente d'Article(s) sur l'Application s'effectue de la manière suivante :

Stripe vire tout d'abord sur le Compte connecté du vendeur et ensuite sur son compte Bancaire, le montant payé par l'Acheteur en déduisant le frais suivants:

1. Commission Kernel de 11 à 15 % sur le montant TTC des Articles (hors frais de livraison) selon la Tranche de prix (cf. 9.2),
2. Participation à hauteur de **2 €** aux frais de port offerts à l'**Acheteur** (cf. 9.3).

Annexe 3 – Règles et modalités des remboursements des Acheteurs

Tous les retours et annulations sont gérés à travers le web service Kernel Retailer.

Il existe deux cas pour lesquels l'Acheteur peut être remboursé :

1. Le retour d'un article,
2. L'annulation d'une vente pour cause de non-disponibilité.

Lorsqu'un remboursement a lieu, les frais pris en charge par Kernel pour chaque commande doivent être reversés à Kernel à savoir :

1. Frais Stripe à hauteur de 1,4 ou 2,9 % en fonction de la carte bancaire,
2. Les **2 €** de frais de port pris en charge par Kernel offerts à l'Acheteur (cf. 9.3). Ces frais sont demandés uniquement pour un retour si l'Acheteur renvoie tous ses articles livrés.

Un retour d'article sera toujours justifié d'une raison par l'Acheteur. Ces raisons déterminent qui va prendre en charge les frais de retour. C'est le Vendeur qui fait acte de juge lors du remboursement qu'il déclenche. C'est-à-dire qu'il peut contester une raison et ainsi ne pas prendre en charge les frais de retour.

2.1. Cas de retours d'Articles par l'Acheteur

Tous les cas de retours mentionnés ci-dessous tiennent compte du cadre légal du droit de rétractation qui est de 14 (quatorze) jours.

Dans tous les cas, le Vendeur ne prendra en charge les frais de port aller (**4,60 €**) **uniquement si l'Acheteur a renvoyé tous les articles en livraison de sa commande.**

Également, le Vendeur prendra en charge les frais de retour en fonction de la raison du retour et après acceptation de sa part via Kernel Retailer.

2.1.1. Retour d'une commande classique

Si l'Acheteur décide, pour une raison quelconque, de renvoyer un Article dans le cadre du droit de rétractation dont il dispose le Vendeur sera tenu de :

- Rembourser à l'Acheteur, intégralement, le montant de sa commande, frais de port inclus. Les frais de retour sont à la charge de l'Acheteur.
- Rembourser à Kernel les frais Stripe ainsi que les **2 €** de frais de port offerts à l'Acheteur.

2.1.2. Retour d'une commande où la responsabilité du Vendeur est engagée

La responsabilité du Vendeur est engagée à partir du moment où l'article est défectueux ou différent de l'article commandé. Dans ce cas, pour chaque article, l'Acheteur aura mentionné l'une des raisons citées ci-dessus directement à partir de l'Application mobile Kernel et seront directement visibles lorsque vous déclencherez le remboursement.

Le **Vendeur** sera tenu de :

- Rembourser à l'Acheteur le montant intégral de sa commande, frais de port de **4,60 €** ainsi que les frais de retour de **8,60 €**.
- Rembourser à Kernel les frais Stripe ainsi que les **2 €** de frais de port offerts à l'Acheteur.

2.2. Cas d'annulation d'une vente par le Vendeur

Si une commande est passée pour un article qui n'est plus disponible, vous devez l'annuler.

Dans ce cas, le Vendeur sera tenu de :

- Rembourser à l'Acheteur le montant intégral de sa commande frais de port de **4,60 €** inclus.
- Rembourser à Kernel les frais Stripe ainsi que les **2 €** de frais de port offerts à l'Acheteur.